

RÉUNION DU 30 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente octobre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis RICHAUDEAU, Maire.

Date de convocation: 23/10/2018

Présents : Jean-Louis RICHAUDEAU, Daniel RENAULT, Frédéric BRUNETEAU, Laurent COSNARD, Bruno MOUNIER, Emilie JOLLY et Christine RATEAUD

Absents excusés : Peggy PELLETIER (a donné procuration à Emilie JOLLY) et Aurélie ROY (a donné procuration à Frédéric BRUNETEAU)

Secrétaire de séance : Christine RATEAUD

DERNIER PV DE REUNION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dernier PV de réunion.

RECUPERATION DE TAXE OM SUR LES LOCATIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cette année la taxe des ordures ménagères des deux locations communales ont été payées directement par la commune.

En effet, pour cette année, cette taxe a été intégrée dans l'avis d'imposition des taxes foncières.

La charge de cette taxe est récupérable auprès des locataires mais pour cela, le Maire doit en être autorisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à récupérer les montants des OM sur les loyers de novembre.

ASSISTANCE TECHNIQUE DU SYNDICAT VOIRIE

Monsieur le Maire indique que le Syndicat de la Voirie propose un assistanat pour :

- La gestion patrimoniale,
- L'élaboration des programmes d'investissement et d'entretien.

pour une participation forfaitaire de 150 €.

Ce montant annuel serait revalorisé en considération de la tarification de l'assistance technique générale votée annuellement par le comité syndical, ainsi que l'évolution de la population.

Si besoin, le Syndicat Départemental de la Voirie pourra procéder à l'établissement d'actes de gestion, selon rémunération forfaitaire, à raison de :

- 25 € par acte de gestion hors arrêtés d'alignement,
- 40 € par arrêté d'alignement.

Une convention d'assistance technique générale fournie par le Syndicat Départemental de la Voirie devrait être conclue entre les deux parties pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'assistance technique générale proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

DENOMINATION DE RUE

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de choisir le nom à donner à la rue de la voie communale n°6 (partant de la départementale 18 et passant devant le château pour rejoindre la départementale 238).

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue le nom « rue du Château » pour la voie communale N°6 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier.

EXTENSION RESEAU LES GRANDES MAISONS

Le Maire informe le conseil municipal que les tranchées pour l'extension des réseaux pour le Village des Grandes Maisons – chemin des Vignes et chemins des Acacias - sont à la charge de la commune.

A cet effet, deux devis sont présentés :

- Devis de la société Allez et Cie (Rochefort) pour un montant de 22 350.58 € HT soit 26 820.70 € TTC
- Devis de la Sarl Berton et Fils (St Savinien) pour un montant de 8 119.00 € HT soit 9 742.80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de la Sarl BERTON et fils pour un montant de 8 119.00 € HT soit 9 742.80 € TTC. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document se référant à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

1. Cross collègue : Monsieur le Maire informe le conseil de l'organisation du cross UNSS sur l'île de la Grenouillette le 21 novembre prochain. Comme l'année précédente, la commune décide d'offrir un trophée et charge Monsieur BRUNETEAU Frédéric de représenter la municipalité.
2. Assainissement individuel : Lecture est donnée d'un courrier du syndicat des eaux informant de la mise en place d'une campagne de diagnostics des installations d'assainissement individuel début 2019.
3. Association des Chats Libres : La campagne de stérilisation organisée par l'association des Chats Libres a repris et se terminera au 31 décembre 2018.
4. Inondation : suite à la catastrophe survenue dans le département de l'Aude, un appel aux dons est lancé par l'association des maires de l'Aude. 70 communes sont concernées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.